

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE LA PROVENCE VERTE**

Séance du 19 juin 2023

Nombre de délégués des Communes en exercice : 29

Nombre de membres présents ou représentés : 25

Délibération n° BC-2023-086

Objet de la délibération : PIDAF - ÉLABORATION DE PROJETS DE SERVITUDES POUR LA DÉFENSE DES FORETS CONTRE L'INCENDIE (DFCI) - DEMANDE D'AIDES FINANCIÈRES - TRANCHE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix neuf juin, à 14h00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session, à Salle polyvalente à Brignoles (près de la Piscine), sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 13 juin 2023.

Présents : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, CONSTANS Jean-Michel, GIULIANO Jérémy, PERO Franck, GUISIANO Jean-Martin, LOUDES Serge, AUDIBERT Eric, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, CLERCX David, GROS Michel, GUEIT Laurent, HOFFMANN Olivier, PAILLARD Carine, PORZIO Claude, RAVANELLO Alain, TONARELLI Patrice, DELZERS Catherine.

Absents ayant donné procuration :

VERAN Jean-Pierre donne procuration à BREMOND Didier, RULLAN Nicole donne procuration à GIULIANO Jérémy.

Absents : ARTUPHEL Ollivier, DECANIS Alain, LASSOUTANIE Chantal, SIMONETTI Pascal.

Secrétaire de Séance : DELZERS Catherine

Monsieur Eric AUDIBERT expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral n° 41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte ;

VU l'arrêté n°415/2021-BCLI de Monsieur le Préfet du Var en date du 20 octobre 2021, portant approbation des statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

VU la délibération n° 2020-157 du 11 juillet 2020 relative à la délégation des attributions du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire ;

VU les statuts de l'Agglomération Provence Verte, notamment ses compétences en matière de forêt et plus spécifiquement sa compétence en matière de la lutte contre les incendies ;

CONSIDERANT que dans le cadre de ses compétences, la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte assure le lancement, les travaux et le suivi des opérations liées au Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier (PIDAF) ;

CONSIDERANT que le PIDAF du Pays Brignolais, document contractuel et pluriannuel issu d'une volonté intercommunale a pour objectif la protection et l'aménagement des forêts contre l'incendie ;

CONSIDERANT que le PIDAF Ouest des communes de Bras, Nans les Pins, Ollières, Plan d'Aups Sainte Baume, Pourcieux, Pourrières, Rougiers, Mazaugues, Méounes-lès-Montrieux et Saint-Maximin la Sainte-Baume est en cours d'approbation ;

CONSIDERANT que dans le cadre du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) il est demandé de mettre en œuvre des servitudes de passage et d'aménagement avec les propriétaires privés afin de pérenniser les ouvrages de Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI) ;

CONSIDERANT que des travaux sont prévus sur les pistes listées ci-dessous au titre de la tranche 2023 :

Massif	Commune (s)	Identifiant	Nom de l'ouvrage	Linéaire à sécuriser En ml
NORD OUEST	BRAS	O717	LE DEFENS	345
NORD OUEST	COTIGNAC	N88	CHEMIN DE CEINTURE	874
NORD OUEST	COTIGNAC/CORRENS	N112	PISTE DU CAPITAINE	2012
CENTRE SUD	CAMPS LA SOURCE	T58	MALAGA	1503
CENTRE SUD	CAMPS LA SOURCE	T71	LE PEREGRINAGE	2145
CENTRE SUD	FORCALQUEIRET/SAINTE ANASTASIE SUR ISSOLE	T54	LES SUS	257
CENTRE SUD	ROCBARON	T83	LA VERRERIE	711
SUD OUEST	NANS LES PINS	S35	LA TAURELLE	1447
Linéaire total objet des projets de servitudes (en ml)				9294

CONSIDERANT que cette procédure permettra d'avoir une servitude sur 9,294 km de piste et donc de sécuriser un maillage DFCI total de 26,10 km de piste soit 75 ha de forêt sur le territoire de l'Agglomération Provence Verte ;

CONSIDERANT le plan de financement suivant :

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant HT
Etudes : Servitudes DFCI	19 087.56 €	Région Sud PACA (40 %)	7 635.01 €
		Département du Var (40 %)	7 635.01 €
		Autofinancement CAPV (20%)	3 817.54 €
Total HT	19 087.56 €	Montant total HT	19 087.56 €

Il est demandé au Bureau communautaire :

- **D'APPROUVER** le principe de constitution d'un dossier de candidature pour les projets de servitudes DFCI – tranche 2023, visant à soutenir la bonne mise en œuvre du PIDAF sur le territoire Provence Verte.
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à solliciter les financements auprès des partenaires concernés au taux le plus élevé possible et à signer tous documents y afférents.
- **DE DIRE** qu'un acte de financement sera passé avec chaque partenaire en charge des actions financées dans le cadre de cette candidature.
- **DE DIRE** que les crédits correspondants à cette convention de financement seront inscrits en dépense et en recette sur le budget principal de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte.

Après en avoir délibéré, le Bureau de Communauté adopte, à l'unanimité, cette délibération.

Fait et délibéré à Brignoles, le 19 juin 2023

Acte rendu exécutoire après télétransmission
le
et affichage le



Le Président
de l'Agglomération Provence Verte

Didier BREMOND